

DU 14/10/1977

REPUBLIQUE POPULAIRE  
DU CONGO  
MINISTRE DU TRAVAIL  
ET DE LA JUSTICE  
DIRECTION GENERALE DU  
TRAVAIL

( ) ECRET N° 77/525/MTJ-DGT-DCGPCE, 4/3.8  
portant versement des Agents Contractuels de  
de la Convention Collective du 1er-9-60 et  
des Fonctionnaires des cadres réguliers dans  
les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des  
Services de l'Information (Information et  
Programmes).-

S/ I S A S:

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU  
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN

D.F.

(/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977;  
(/u la loi 15-62 du 3-2-62 portant statut général des  
fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-130/MP du 9-5-62 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la Républi-  
que Populaire du Congo, et les actes modificatifs subséquents;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5-7-62 fixant la hiéar-  
chisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5-7-62 fixant les catégor-  
et hiéarochies des cadres créées par la loi 15-62 du 3-2-62  
portant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62-198/FP du 5-7-62 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres;  
(/u le décret n° 67-50/FP du 24-2-67 règlementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
de carrière et reclassements (notamment en son article 1er  
paragraphe 2);  
(/u le décret n° 74-470 du 31-12-74 abrogeant les dispo-  
sitions du décret n° 62-196/FP du 5-7-62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u l'Acte n° 001 du 3-4-77 structurant le Comité Mili-  
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouver-  
nement, Ministre du Plan;  
(/u le décret n° 77-165 du 5-4-77 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le décret n° 75-358 du 19-12-75 fixant le statut com-  
mun des cadres de la catégorie A, B, C et D des Services de  
l'Information;

Vu le décret n° 74-285/MJT-DGT-DCGPCE du 22-7-74  
Vu le décret n° 75-316/MTPSI.DGT-DCGPCE du 28-6-75  
Vu le décret n° 75-520/MTPSI.DGT-DCGPCE du 11-12-75  
Vu le décret n° 76-107/MAT-CPT du 13-3-76  
Vu le décret n° 72-301/MT.DGT-DGAPE du 19-8-72  
portant propositions ou avancements des intéressés;  
Vu les arrêtés n°s : 4891/MJT-DGT-DCGPCE du 4-9-73  
5413/MJT-DGT-DCGPCE du 18-9-74  
Vu les rectificatifs n°s 0053/MJT.DGT.DCGPCE du 7-1-75  
286/MJT-DGT-DCGPCE du 30-1-75  
4210/MTPSI.DGT-DCGPCE du 8-7-75  
Vu le décret n° 76-379/MJT-DGT-DCGPCE du 12-10-76  
Vu le décret n° 0533/MJT-DGT-DCGPCE du 29-1-76

IK

6°/ Mr MALAPET Gilbert né le 25.12.1937 à Brazzaville, en service à l'A.C.I.

a) Ancienne situation : Avancé au 3° échelon, indice 960 p/c du 12.9.74 en qualité d'Animateur de Chaîne contractuel.

. Avancé au 4° échelon de sa catégorie, indice 1.110 p/c du 12.1.1977.

b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION de 3° échelon, indice 1.010 p/c du 19.7.75.

ACC : 10 mois 7 jours .

.Promu au 4° échelon, indice 1.140 p/c du 12.1.1977.

7°/ Mr LOUBAKI Gaston né le 2.6.1941 à Kinshasa, en service à l'A.C.I.

a) Ancienne situation : Reclassé p/c du 5.4.75 date effective de reprise de service à l'issue de son stage, au 3° échelon, indice 1.010, en qualité d'Animateur de Chaîne contractuel.

b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION de 3° échelon, indice 1.010 p/c du 19.7.75

ACC : 3 mois 14 jours.

8°/ Mr YERAZONZILA Antoine né le 23.11.1949 à Bacongo, en service à la R.T.C.

a) Ancienne situation : Cadre de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Diplomatique et Consulaire, est intégré et nommé Secrétaire Stagiaire des Affaires Etrangères p/c du 28.1.75 indice 710.

b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION stagiaire, indice 710 p/c du 19.7.75.

ACC : 25 mois 21 jours.

9°/ Mr BITOULOLOU Joachim né en 1927 à Sanga-Vimba, en service à la R.T.C.

a) Ancienne Situation : Avancé p/c du 23.4.74 au 6° échelon, indice 1.250 en qualité d'Animateur de Chaîne contractuel.

b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION de 6° échelon, indice 1300 p/c du 19.7.75.

ACC : 1 an 2 mois 26 jours.

10°/ Mr SAM'OVHEY Eugène-Noël-Guy né en 1943 à Embouma-Tsékampika, en service à la RTC.

a) Ancienne situation : Intégré dans la Convention Collective du 1.9.60 en qualité d'Animateur de Chaîne contractuel 1° échelon, indice 740 de la catégorie A, échelle I p/c du 4.4.73

b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION de 1° échelon, indice 830 p/c du 19.7.75.

ACC : 2 ans 3 mois 15 jours.

HK

DECRETE :

Article 2.- En application des dispositions du Décret n° 75-338 du 19 Juillet 1975 susvisé les fonctionnaires des cadres réguliers et Agents Contractuels de la Convention Collective du 1.9.60 dont les noms suivent, sont versés dans les cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des services de l'Information à concordance de catégorie et d'échelon :

A. Agents des services de l'Information et Programmes :

1°/- Mr. MPASSI-MUBA Auguste né le 8.1.1941 à M'FOUATI, en service à la R.T.C.

a) Ancienne situation : Reclassé p/c du 4.9.73 au 2° échelon, indice 840 en qualité d'Animateur de Chaîne contractuel.

b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé **ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION** de 2° échelon, indice 940 p/c du 19.7.75.

ACC : 1 an 10 mois 15 jours

2°/- Mr. ITOUA François né le 29.5.1932 à Boudji, en service à la R.T.C.

a) Ancienne situation : Promu au 5° échelon, indice 1140 p/c du 10.11.74 en qualité d'Administrateur. Promu au 6° échelon, indice 1300 p/c du 10.11.76.

b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé **ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION** de 5° échelon, indice 1.220 p/c du 19.7.75.

ACC : néant.

Promu au 6° échelon indice 1300 p/c du 10.11.76.

3°/- Mr. M'BALOUA Donatien né le 1.8.1944 à Brazzaville en service à la R.T.C.

a) Ancienne situation : Reclassé p/c du 1.3.74 au 3° échelon, indice 960 en qualité d'Animateur de Chaîne contractuel.

b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé **ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION** de 3° échelon, indice 1.010 p/c du 19.7.75 - ACC : 1 an 4 mois 18 jours.

4°/- Mr. BIMBAKILA André né le 25.7.1942 à Linzolo, en service à la R.T.C.

a) Ancienne situation : Reclassé au 3° échelon, indice 1.010 p/c du 28.7.75 en qualité d'Animateur de Chaîne contractuel.

b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé **ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION** de 3° échelon, indice 1.010 p/c du 28.7.75.

ACC : néant.

5°/- Mr. MOUNGABIO Ghislain-Joseph né vers 1945 à Kinkala, en service à la R.T.C.,

a) Ancienne situation : Reclassé au 1° échelon p/c du 22.4.74 indice 740 en qualité d'Animateur de Chaîne contractuel.

b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé **ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION** de 1° échelon, indice 830 p/c du 19. Juillet 1975

ACC : 1 an 2 mois 27 jours.

*KK*

.../...

11°/ Mme DUSSAUD-YAMBO Paulette née le 18.3.1943 à Brazzaville, en service à la RTC.

- a) Ancienne situation : Avancée au 2° échelon, indice 890 p/c du 20.5.75 en qualité d'Animatrice de Chaîne contractuelle.
- b) Nouvelle situation : Versée à concordance de catégorie et d'échelon et nommée ADMINISTRATEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION de 2° échelon, indice 940 p/c du 19.7.75.  
ACC : 1 mois 29 jours.

**B. AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES.-**

1°/ Mr AHOUE Jean né en 1947 à Pombosso, en service à la RTC

- a) Ancienne situation : Cadre de la catégorie A, hiérarchie I des P.T. est titularisé et nommé Ingénieur 1° échelon, indice 830 p/c du 1.2.75
- b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé INGENIEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION de 1° échelon, indice 830 p/c du 19.7.75.  
ACGRSMC : 5mois 18 jours.

2°/ Mr N'GOUARI-MBOUNGO Calixte né le 26.7.1944 à Brazzaville, en service à la RTC

- a) Ancienne situation : Cadre de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techn.  
.Promu Ingénieur des P.T. 2° échelon, indice 890 p/c du 6.8.74.  
.Promu au 3° échelon, indice 1010/du 6.8.76.  
p/c
- b) Nouvelle situation : Versé à concordance de catégorie et d'échelon et nommé INGENIEUR DES SERVICES DE L'INFORMATION 2° échelon, indice 940 p/c du 19.7.75.  
ACC : néant  
.Promu au 3° échelon, indice 1010 p/c du 6.8.76.  
.ACC : néant.

Article 2 .- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 14 Octobre 1977

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire  
du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan;

Le Ministre de l'Information et des Postes et Télé-  
communications,

COLONEL

Louis SYLVAIN-GOMA .-

Capitaine Célestin GOMA-FOUTOU .-

AMPLIATIONS :

JORPC	1	Le Ministre du Travail et de
DGT.DCGPCE	2	la Justice,
DGT.BST	1	
DF	2	
CF	1	
MININFO/PTT	2	
RTC	36	
ACI	2	
INTERESSES	12	DOSSIERS 36
ONPT	3	SGCM/BC 2

P. Le Ministre des Finances,  
en mission auprès du  
Premier Ministre,  
Chargé du Plan.

François BITA.-

Alphonse MOUSSOU-POUATI .-